

Rapport public

Dans l'esprit de la tradition réformée qui consiste à s'examiner continuellement à la lumière de la Parole de Dieu, et dans l'appel qui en découle à partager le discernement de ce que Dieu nous dit et exige de nous en ce moment et en ce lieu particuliers, le Comité exécutif de la CMER a nommé un Comité central de témoignage public chargé d'élaborer une méthodologie et un processus facilitant la préparation du rapport de témoignage public pour l'Assemblée Générale de 2025. Au cours d'un processus qui a duré un an, des questions et des préoccupations urgentes ont été reçues de toute la famille réformée et de nos partenaires œcuméniques. Celles-ci ont été rassemblées et transmises d'un groupe de « témoins » à un autre, le Comité de témoignage public (PWC) nommé lors de la 27e Assemblée générale (2025) à Chiang Mai.

Au cours du Conseil général, le PWC, poursuivant dans un esprit d'écoute et de discernement, a invité les participants à soumettre des pétitions supplémentaires lors d'une audience publique et par écrit. Les contributions publiques et orales, ainsi que les conversations qui ont eu lieu lors des multiples événements du 27e Conseil général, ont permis d'affiner, de clarifier, d'apporter de nouvelles perspectives et de nouvelles contributions. Le comité a travaillé avec soin et sensibilité pour discerner les questions urgentes soulevées par les Églises, les régions et les partenaires œcuméniques. Assemblée – Discerner, Confesser, Témoigner et Être réformé – et aux cinq actions programmatiques de l'Assemblée (P1-P5), le présent rapport rassemble et présente les contributions reçues des Églises membres et des organismes régionaux. Ces pétitions expriment les réalités vécues et les convictions prophétiques de la famille réformée dans chaque région. Guidé par l'agenda inachevé de la Réforme et inspiré par les Confessions de Belhar et d'Accra et l'Assemblée Générale de Leipzig, le Comité du témoignage public présente ce rapport comme un acte de discernement communautaire, à l'écoute de ce que l'Esprit dit à travers les Églises et les partenaires de la Communion.

Chaque contribution représente un appel à la justice et au témoignage issu de la vie de nos Églises membres et de nos communions partenaires. Le Comité de témoignage public les a rassemblées de manière à respecter leur intégrité dans notre processus continu de discernement, tout en soulignant l'interdépendance de leurs préoccupations.

Justice pour la création et les peuples déplacés : un cri commun de la terre et des marges

Concernant les soumissions relatives à la justice écologique, aux migrations forcées et au témoignage théologique et contextuel de la région Pacifique, le comité a reconnu l'interconnexion profonde entre ces préoccupations et le fondement théologique commun de la justice pour la création et les peuples déplacés. Le comité affirme que l'effondrement écologique, les migrations forcées, l'injustice nucléaire, les injustices économiques et les luttes pour l'autodétermination ne sont pas des crises isolées, mais les manifestations d'une relation brisée : l'alliance de l'humanité avec Dieu, son prochain et la création. En réponse, le comité propose la déclaration intégrée suivante : « *Justice pour la création et les peuples déplacés : un cri commun de la Terre et des marges* ». Cette déclaration rassemble les réflexions théologiques et les appels spécifiques des quatre contributions, articulant un témoignage commun au Conseil pour l'action et le discernement.

A. Justice écologique et climatique — Communion avec la création

Le 27e Conseil général de la Communion mondiale d'Églises réformées s'est réuni à Chiang Mai en 2025 sous la conduite du Saint-Esprit, entendant les cris de la création et les voix de ceux qui souffrent au milieu de la catastrophe écologique, des déplacements, de la contamination nucléaire et de l'oppression coloniale continue.

Nous affirmons que ces réalités sont des signes interdépendants de la relation brisée de l'humanité avec Dieu, avec son prochain et avec la création. Elles nous appellent à la repentance, à la conversion et à un engagement renouvelé envers la mission de Dieu pour la justice, la paix et l'intégrité de la création.

L'Assemblée affirme

- La terre appartient au Seigneur et tout ce qu'elle contient (Ps 24, 1) ; la vocation de l'humanité est de prendre soin de l'oïkos de Dieu, la maison de la vie.

Les changements climatiques, les migrations forcées, la contamination nucléaire et l'exploitation coloniale continue révèlent le péché structurel profond des systèmes économiques et politiques.

- L'Évangile de Jésus-Christ appelle l'Église à la solidarité avec les plus vulnérables : les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les communautés déplacées.
- Les théologies contextuelles telles que la vision pacifique de Do Kamo (humanité authentique dans la communion et la libération) révèlent comment l'Esprit renouvelle déjà la terre à travers les communautés de foi et de résistance.

L'Assemblée déplore

- La dévastation de la création par la cupidité et les économies extractives.
- L'impact disproportionné de la crise climatique sur les communautés les plus pauvres du Malawi, de Madagascar, du Mozambique, d'Afrique du Sud et des îles du Pacifique.
- La perte de biodiversité et d'écosystèmes qui menace la vie elle-même.
- La montée des idéologies éco-fascistes et nationalistes qui rejettent la responsabilité mondiale.
- L'ampleur sans précédent des déplacements forcés : plus de 117 millions de personnes chassées de leurs foyers.
- La militarisation des frontières et les politiques qui déshumanisent les migrants et les réfugiés.
- La colonisation continue et le déni d'autodétermination à Hawaï, Ma'ohi Nui, Kanaky, Papouasie occidentale et Aotearoa.

L'Assemblée Générale est appelée à :

A. Justice écologique et climatique

1. Sensibiliser et promouvoir un changement de comportement afin de prévenir les catastrophes écologiques.
2. Travailler avec les gouvernements pour garantir le respect des impératifs climatiques.
3. Plaider en faveur d'une transition rapide des énergies fossiles vers des économies durables.
4. Participer à des processus internationaux tels que la COP et partager les résultats avec les Églises membres.
5. Fonder le plaidoyer sur des preuves scientifiques et un discernement fondé sur la foi pour la protection commune de *l'oikos*.

B. Personnes déplacées et migrations forcées - La communion comme hospitalité mutuelle

Dans le cadre de la réponse de la communion aux déplacements forcés dans la pratique de *l'hospitalité mutuelle*, nous visons à traiter les causes profondes interdépendantes tout en protégeant la dignité et les droits de toutes les personnes déplacées.

Le Conseil appelle :

1. Sensibilisez leurs communautés aux causes profondes des migrations forcées, notamment la guerre, l'injustice économique, le changement climatique et la discrimination.
2. Collaborez par le biais de webinaires et de visites de solidarité pour lutter contre les déplacements forcés.
3. Plaidez en faveur de politiques migratoires justes qui respectent la dignité humaine.
4. Soutenez les initiatives locales visant à établir des moyens de subsistance durables et à résister au militarisme.
5. Encouragez les sanctions et les mesures de responsabilisation qui visent les auteurs d'oppression plutôt que des populations entières.
6. Mobilisez les jeunes et les réseaux intergénérationnels afin de créer des ponts de solidarité et de réflexion théologique sur la migration et l'appartenance.

C. Témoignage dans le Pacifique et solidarité régionale

Cette contribution témoigne d'une théologie de la vie dans laquelle l'épanouissement de l'humanité est indissociable du bien-être de l'océan et des îles. Elle appelle la Communion mondiale à reconnaître que *nous sommes en communion lorsque nous acceptons notre place en tant que partie intégrante de la création, et non au-dessus d'elle*. L'Assemblée affirme le leadership théologique et moral des Églises du Pacifique à travers la vision de *Do Kamo* – un appel à une humanité authentique, à la libération et à la communion. Il approuve la Déclaration de l'océan de paix comme une alternative à la sécurité militarisée, fondée sur la foi et ancrée dans les concepts pacifiques de *filemu*, *melino* et *sautu*, ainsi que dans le *shalom* biblique.

L'Assemblée Générale demande :

1. Soutenez les efforts du Pacifique en faveur de la décolonisation et de l'autodétermination en tant qu'expressions de la foi, de la justice et de l'intégrité de la création.
2. Renforcez le leadership des jeunes et des femmes par un mentorat structuré, la participation à la gouvernance et la formation œcuménique, en particulier dans le cadre d'initiatives en faveur de la justice climatique et de la résilience.
3. Intégrez la théologie éco-communautaire dans l'enseignement théologique et la formation pastorale.
4. Soutenez les engagements climatiques des régions du Pacifique, notamment : un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes et le désinvestissement des combustibles fossiles ; la mise en place de réseaux de soins traumatologiques pour les communautés touchées par le changement climatique ; des réponses culturellement adaptées aux défis en matière de santé et de bien-être, notamment l'inclusion des personnes handicapées, la prévention des maladies non transmissibles et la pastorale pour les personnes touchées par la toxicomanie ou les crises liées à la drogue.
5. Occupez vous de l'héritage nucléaire du Pacifique et adhérez à la justice environnementale :
 - montrez-vous solidaire des communautés touchées par les essais nucléaires dans la République des Îles Marshall et en Polynésie française, où les explosions passées et les menaces actuelles, telles que la détérioration du dôme de Runit, continuent de mettre en danger la vie et la création.
6. • Plaidez, en partenariat avec des organismes œcuméniques, pour que les États-Unis et la France assument leurs responsabilités, notamment en présentant des excuses officielles, en versant des indemnités équitables et en apportant un soutien technique pour la réparation de l'environnement.
7. • Encouragez la vérité, la sensibilisation et la réconciliation parmi les communautés touchées, en se laissant guider par le souci de la création, de la vérité et de la responsabilité.
 - Affirmez que la justice nucléaire fait partie intégrante de la justice écologique et climatique dans tout le continent bleu du Pacifique.

Justice pour tous les corps

Des préoccupations ont été exprimées concernant des questions actuelles liées à la justice pour tous les corps, notamment les questions relatives à la sexualité humaine et aux droits reproductifs qui touchent à la protection des personnes et des communautés queer. Conscients que nous ne sommes pas tous d'accord sur la sexualité humaine, nous faisons les propositions suivantes

Ajouter une phrase pour reconnaître la diversité de la communion

Sexualité humaine (*Leipzig, pages 46-48, en note de bas de page*)

Nous affirmons que tous les individus sont créés à l'image de Dieu et méritent donc le même amour, le même respect et la même dignité, indépendamment de leur sexualité ou de leur identité de genre. Nous condamnons la discrimination, la violence et l'exclusion sociale à l'encontre des personnes LGBTQIA+ et non conformes au genre, en soulignant que l'interprétation des textes sacrés par certaines communautés religieuses est utilisée pour justifier la peur et les mauvais traitements. Nous reconnaissons qu'au moins 67 pays criminalisent encore les relations entre personnes du même sexe, souvent par le biais de lois vagues datant de l'époque coloniale, et que neuf pays criminalisent certaines expressions de genre. Malgré l'existence de lois protectrices dans certains endroits, les préjugés et la violence persistent et les crimes haineux contre les personnes LGBTQIA+ restent une préoccupation majeure.

Nous reconnaissons le rôle historique de l'Église dans la perpétuation de pratiques oppressives telles que l'esclavage, le colonialisme et les normes sexuelles strictes, et nous prôtons la repentance, la réflexion collective et la réparation. Nous exhortons l'Église à incarner l'amour et la justice de Dieu en rejetant les politiques religieuses et laïques préjudiciables. Une étape cruciale et constructive dans ce processus consiste à engager un dialogue inclusif et priant qui écoute les voix des personnes LGBTQIA+. En s'attaquant à cet héritage et en remettant en question les rôles de genre rigides et la domination masculine, les communautés religieuses peuvent témoigner et favoriser des environnements plus sûrs et promouvoir les droits humains, permettant à tous les individus de faire l'expérience de l'amour abondant de Dieu et de la plénitude de la vie.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Célébrer la diversité de la création de Dieu, y compris les dons vivifiants de l'amour humain et de la sexualité
2. Témoigner de l'évangile d'amour et d'inclusion du Christ, en rejetant explicitement les efforts visant à stigmatiser, punir ou exclure des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Nous mentionnons spécifiquement l'exclusion de la vie et de la direction de l'Église.
3. S'engager dans un processus d'étude et de consultation afin de permettre aux membres d'approfondir leur compréhension des implications sociales et théologiques de l'orientation sexuelle et de l'expression de genre, de discerner comment Dieu appelle l'Église à s'engager dans un témoignage prophétique sur les questions de sexualité et de genre, et d'œuvrer à l'établissement d'un consensus pour la défense future des politiques publiques. Ces consultations doivent inclure des personnes de sexualités et d'identités de genre diverses.

Droits reproductifs : une question de justice pour tous les corps

Le Comité reconnaît que la question des droits reproductifs suscite des perspectives théologiques et culturelles diverses au sein de notre Communion. Nous incluons cette proposition dans le cadre de notre discernement commun sur la dignité de la vie, la justice de genre et l'intégrité corporelle, confiants que l'Esprit guidera la Communion vers une compréhension plus profonde. La plénitude de vie promise par Dieu (Jean 10,10) inclut la dignité, la sécurité et le bien-être de tous. La justice reproductive n'est pas un sujet isolé, mais est liée à toutes les questions de foi et de vie. Ces droits recoupent les questions de genre, de race, de classe et de religion, faisant de la liberté reproductive une pierre angulaire de l'égalité et de la dignité. Pourtant, les systèmes patriarcaux, coloniaux et économiques, ainsi que différentes formes de contrôle social, continuent de limiter la personnalité et la citoyenneté des femmes, façonnant des lois qui mettent en danger les parents qui donnent naissance, en particulier dans les régions où l'accès aux soins de santé est limité.

Dans un esprit de *communion comme justice*, l'Église est appelée à résister à tous les pouvoirs qui diminuent la vie. La guérison par Jésus de la femme qui souffrait d'hémorragies (Marc 5) révèle le souci de Dieu pour l'intégrité et la dignité au-delà de la loi ou des coutumes. Restriction de l'autonomie corporelle revient à obscurcir *l'Imago Dei* en chaque personne. Ce texte peut être considéré comme un texte éclairant sur les droits reproductifs, car Jésus subvertit les lois ritualisées sanctionnées par l'État pour s'occuper de la femme qui a touché son vêtement. Refuser aux corps qui donnent la vie la capacité de choisir et l'autonomie par le biais de restrictions légales est, sur le plan théologique, une tentative directe de désincarner la création de Dieu. Si l'*Imago Dei* vit en chaque personne comme une empreinte de l'amour de Dieu dans le monde, alors la restriction de ces corps est une tentative de lier Dieu. Tout au long du texte biblique, Dieu souligne l'importance du choix et du partage des ressources comme éléments essentiels à notre épanouissement. Prendre soin les uns des autres et aimer notre prochain comme nous nous aimons nous-mêmes est au cœur du texte biblique.

Les droits reproductifs sont une dimension essentielle de l'intégrité de la vie humaine. Dans le cadre plus large de la justice reproductive, ces droits affirment le caractère sacré de l'autonomie corporelle et le bien-être des familles et des communautés. L'accès limité à la contraception, à **l'avortement sécurisé**, à l'éducation et à des informations précises, ainsi que le manque de ressources sanitaires et le refus de soins pendant la grossesse et après l'accouchement, entraînent des décès qui pourraient être évités. Ces facteurs renforcent les inégalités systémiques en matière de santé reproductive.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Inclure les droits reproductifs dans le travail de la Communion en matière de justice de genre, en accordant une attention particulière aux Églises qui ont besoin de ressources et de soutien adaptés à leur contexte.
2. Encourager la réflexion théologique et la pastorale qui affirment le caractère sacré du choix, de la dignité et du bien-être communautaire.

Ces appels incarnent l'engagement de l'Assemblée à discerner, confesser, témoigner et se réformer à travers des communautés centrées sur l'amour, la dignité et l'épanouissement de la vie.

Violence sexuelle dans nos Églises

Nous vivons à une époque où le pouvoir est utilisé pour opprimer et exploiter. Nous reconnaissons que nos Églises sont également des institutions de pouvoir et que nous ne sommes pas à l'abri des abus de pouvoir. Dans le passé et dans le présent, le pouvoir a été utilisé à mauvais escient pour dominer et violer les membres de nos communautés, se manifestant par des abus - sexuels, spirituels et sous de nombreuses autres formes - avec des conséquences indescriptibles pour les survivants. Nous admettons notre incapacité à écouter et notre ignorance persistante, et nous assumons la responsabilité de notre complicité. Nous déplorons que nos Églises ne soient pas suffisamment disposées à s'engager dans cette voie de l'introspection et du changement significatif.

Nous appelons la CMER

1. à créer des espaces pour partager et apprendre les uns des autres en ce qui concerne l'utilisation critique du pouvoir, les échecs historiques et la prévention des abus.
2. d'accompagner toutes les Églises membres dans l'élaboration de politiques de lutte contre le harcèlement sexuel, de formations à la prévention et de systèmes de soutien indépendants pour les survivants d'abus sexuels.

Peuples autochtones

La PWC partage la profonde préoccupation exprimée dans cette soumission concernant les répercussions persistantes de la colonisation et le déni des droits des peuples autochtones à la terre, à la justice et à l'autodétermination. Ces questions sont au cœur du témoignage de la Communion en faveur de la justice et d'une relation juste avec la création et le prochain.

Historiquement, les droits des peuples autochtones ont été violés par le vol de terres et des systèmes coloniaux oppressifs. De nombreuses Églises sont entièrement composées de personnes autochtones, et les questions de réparation, d'indemnisation et de réconciliation restent en suspens. À l'échelle mondiale, les populations autochtones ont subi des violations similaires de leurs droits, en particulier dans des régions telles que l'Amérique du Nord, les Caraïbes, le Pacifique, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Les peuples autochtones, déjà victimes de discrimination, sont touchés de manière disproportionnée par la crise climatique. Les effets persistants du colonialisme continuent de limiter les droits des peuples autochtones dans le monde entier, ce qui en fait un enjeu important en matière de droits humains et d'économie. Dans de nombreuses régions du monde, au nom du développement et du progrès, les terres autochtones sont accaparées à des fins lucratives par des sociétés transnationales, et les peuples autochtones sont déplacés. Nous entendons notamment les récits des peuples autochtones, appelés Adivasis, ou peuples originels de l'Inde, qui luttent pour leurs droits légitimes à l'eau, aux forêts et à la terre.

Dans la foi chrétienne, l'amour est l'appel premier et central. Jésus a souligné l'importance d'aimer Dieu et son prochain, comme le montrent l'Évangile de Matthieu et la parabole du bon Samaritain. Les actions qui ne reflètent pas l'amour de Dieu ne répondent pas à cette attente. Limiter les droits et les expériences d'autrui en raison de leur tradition religieuse est une violation du commandement d'amour mutuel. L'Église est appelée à incarner l'amour et la justice de Dieu en s'attaquant à ces injustices historiques et actuelles à l'égard des peuples autochtones et en défendant leurs droits et leur dignité.

L'Assemblée Générale est invitée à :

1. Adopter une déclaration de principe appelant au versement de réparations économiques aux peuples autochtones, y compris la restitution des terres qui leur ont été prises.
2. Lancer un appel pour soulever les questions relatives aux droits des peuples autochtones au sein des communautés membres de la CMER.
3. Élaborer du matériel éducatif afin de sensibiliser l'ensemble de nos dénominations et Églises membres à la discrimination et à l'oppression persistantes dont sont victimes les peuples autochtones.

Personnes d'ascendance africaine - Reconnaissance, justice et développement

Conformément à l'appel du Conseil à promouvoir une communion juste et à demander réparation pour les séquelles de l'esclavage et du racisme, le comité a reçu une contribution sur la situation des personnes d'ascendance africaine. La Confession d'Accra a reconnu les défis à relever, notamment à la suite de l'expérience des châteaux négriers de Cape Coast. La réunion de 2007, organisée à l'occasion du 200e anniversaire de la fin de l'esclavage, a également invité la famille œcuménique à se pencher sur l'impact de cet héritage. Il est temps que la famille réformée accorde une attention particulière à la réalité de cet héritage.

L'héritage persistant de la traite transatlantique des esclaves est reconnu depuis des décennies par les partenaires œcuméniques et de la société civile à l'échelle mondiale. La Conférence de Durban en 2010 et les discussions qui l'ont précédée ont souligné l'importance de reconnaître l'impact de l'esclavage sur les personnes d'ascendance africaine.

Les Nations unies ont établi la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine afin de reconnaître leurs contributions essentielles dans le monde entier, de promouvoir la justice sociale et l'inclusion, d'éliminer le racisme et de défendre les droits humains conformément aux objectifs de développement durable. Sous le thème « Reconnaissance, justice et développement », la Décennie et le Forum permanent des personnes d'ascendance africaine qui en est issu offrent une plateforme de consultation et d'action visant à améliorer la sécurité, la qualité de vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine, tout en luttant contre l'influence persistante de systèmes tels que la suprématie blanche et les structures sociales discriminatoires.

Malgré les progrès réalisés grâce à diverses initiatives, les personnes d'ascendance africaine restent parmi les groupes les plus marginalisés au monde. Elles sont confrontées à des obstacles persistants en matière d'éducation, de soins de santé, de logement et de sécurité sociale, ainsi qu'au profilage racial, à la violence policière et à une discrimination aggravée fondée sur le sexe, l'âge, la religion ou d'autres facteurs. Ces actes discriminatoires et manipulateurs à l'égard des Africains, notamment des siècles d'exploitation et d'exclusion sociale, ont laissé des cicatrices durables.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Exiger la fin des attaques racistes et des actes de violence contre les individus, les églises et les communautés.
2. Reconnaître que les attaques violentes et l'incarcération d'individus noirs sont possibles en raison du racisme institutionnalisé dans les structures, les systèmes et les processus de tous les pays.
3. S'engager à démanteler les idéologies suprémacistes blanches et le mythe de la supériorité raciale, et à défendre les initiatives de réparation.

4. Donner la priorité à l'engagement avec le Forum permanent des personnes d'ascendance africaine, notamment en participant activement aux événements parallèles et en soumettant les expériences écrites des Églises membres et des organismes de base.
5. Veiller à ce que les priorités et les activités du Forum soient présentées aux organes décisionnels concernés de la CMER et servent de base aux domaines d'action du Conseil général.

Vaincre toutes les formes d'esclavage

Dans le prolongement de l'appel de la Communion à la réparation et à la guérison des injustices historiques, les Églises membres ont soumis une déclaration sur les formes modernes et héritées de l'esclavage.

Bien que l'esclavage ait été officiellement aboli, son héritage perdure sous la forme de racisme, d'inégalités et d'exploitation tant au niveau individuel que structurel. De nouvelles formes d'esclavage persistent à travers le monde sous la forme de traite, de discrimination fondée sur l'ascendance et de conditions de travail coercitives ou dangereuses.

Les Écritures appellent l'Église à résister et à surmonter tout ce qui asservit les êtres humains et la création, en œuvrant pour la réconciliation, la réparation et la restauration.

L'Assemblée Générale est invitée à

1. Approuver et affirmer la collaboration avec d'autres organisations œcuméniques telles que le Conseil œcuménique des Églises, le Conseil pour la mission mondiale et la Fédération luthérienne mondiale afin de surmonter toutes les formes d'esclavage et son héritage persistant.
2. Appeler les Églises membres à écouter, agir et voir comment « l'esclavage » joue un rôle dans leur propre contexte
3. Inviter les Églises membres à accompagner et à être solidaires avec les personnes touchées par l'esclavage et son héritage persistant afin de transformer l'injustice, de guérir les mémoires et de s'engager activement dans un ministère de réparation et de réparation.

Solidarité avec les Dalits - Éliminer la discrimination fondée sur la naissance et la profession

Dans le cadre de l'Alliance pour la justice (p. 2) - démocratie et démantèlement de la race et de la caste - le comité a reçu une contribution exprimant une profonde préoccupation face à l'oppression continue des Dalits.

Anciennement appelés « intouchables », les Dalits sont ceux qui se trouvent en dehors du système des castes en Inde. Depuis des millénaires, ils sont opprimés par un système hiérarchique social basé sur les notions de pureté et de pollution. Il s'agit d'un système de discrimination fondé sur la profession et l'ascendance. Cette oppression se poursuit aujourd'hui à travers des pratiques d'exclusion sociale et comprend des pratiques d'intouchabilité et de violence. Bien sûr, la situation des femmes dalits est encore pire. La majorité des chrétiens en Inde sont des Dalits.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Se montrer solidaire des Dalits et des chrétiens dalits et de leur lutte pour la dignité et la libération.
2. Défendre l'émancipation des Dalits dans les forums internationaux
3. Organiser des consultations qui rassemblent les personnes opprimées pour des raisons de caste, de race, de profession ou d'ascendance afin de partager leurs expériences et de renforcer la solidarité mutuelle entre les régions.

Justice pour tous, liberté et droit à l'autodétermination pour les Palestiniens

Conformément à l'appel du Conseil à persévérer dans le témoignage de la justice et de la paix, le comité a reçu une contribution des Églises membres sur la situation actuelle en Palestine et en Israël.

Bien qu'un cessez-le-feu et un cadre de paix aient récemment été mis en place, le peuple palestinien continue de subir la destruction de ses terres, les déplacements, la déshumanisation, la violence, les pertes en vies humaines, le génocide et l'apartheid. Ces actions violent ses droits fondamentaux à la liberté, à la dignité et à l'autodétermination. L'Église reconnaît que seule la justice, et non la domination, l'occupation ou la violence, peut apporter une paix véritable et durable.

La communauté chrétienne palestinienne, ainsi que les Églises et les organisations confessionnelles de toute la région, jouent un rôle important dans la vie culturelle, spirituelle et humanitaire du pays. Dans le même temps, les meurtres aveugles de civils et la destruction des infrastructures ont touché les populations de toutes confessions à Gaza, en Cisjordanie, au Liban et en Syrie.

Cette situation affecte non seulement les Palestiniens, mais aussi les Israéliens, leur société et leur culture, comme en témoigne la montée de l'antisémitisme. Une résolution équitable pour la Palestine, similaire à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, libérerait à la fois les Palestiniens et les Israéliens. L'utilisation abusive de la théologie pour justifier le sionisme et le colonialisme aggrave le traumatisme intergénérationnel des Palestiniens et des Israéliens. Le fossé moral actuel au niveau mondial, creusé par le fait que de nombreux pays et chrétiens ne respectent pas les valeurs et le droit international issus de la Seconde Guerre mondiale, exacerbe la crise humanitaire à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. Malgré une condamnation généralisée, les puissances occidentales continuent de soutenir Israël par une aide militaire et des livraisons d'armes.

L'Église reconnaît qu'une paix authentique et durable découle de la justice, et non du droit et de la violence. Dans son discours, la présidente de la CMER nous a invités à « briser les chaînes des slogans » et a invité le Conseil à « parler de manière prophétique » pour toute l'humanité. L'Église se tourne vers les Écritures, où les appels à la justice sont enracinés dans la Torah et la tradition prophétique, et où les enseignements de Jésus montrent la voie vers la justice. La Bible hébraïque dépeint Dieu comme le Dieu de la justice, qui se tient aux côtés des opprimés et retrace l'histoire d'Israël sous les empires successifs. Le ministère de Jésus, vu dans le contexte de la résistance à l'Empire, mettait l'accent sur la justice et a finalement conduit à sa crucifixion. L'Église est appelée à démontrer son engagement en faveur de la justice par ses déclarations et ses actions, à l'exemple de Jésus.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Réaffirmer la déclaration de l'Assemblée Générale de Leipzig, qui affirmait « qu'au regard de la situation d'injustice et de souffrance qui existe en Palestine, et du cri de la

communauté chrétienne palestinienne, l'intégrité de la foi et de la pratique chrétiennes est en jeu».

2. Déclarer par conséquent que l'oppression continue du peuple palestinien, le privant de sa liberté et de son droit à l'autodétermination, est un péché contre Dieu et contre l'humanité.
3. Rejeter le sionisme chrétien sous toutes ses formes, défini par le théologien palestinien Mitri Raheb comme un lobby chrétien qui soutient le colonialisme juif en Palestine en utilisant des constructions bibliques/théologiques dans un métarécit, tout en tenant compte de considérations locales. Cette définition se concentre moins sur le discours biblique des sionistes chrétiens, qui peut varier considérablement, allant du littéralisme à la théologie post-Holocauste, du très conservateur au libéral. En fait, le raisonnement biblique/théologique défendu par la majorité des sionistes chrétiens est très vague et repose sur très peu de versets bibliques, mais très variés. Notre définition met l'accent sur l'aspect lobbying du sionisme chrétien: non pas sur ce que les gens *croient*, mais sur ce qu'ils *font* sur la base de cette croyance.
4. Confesser et reconnaître que toute tentative de justifier l'oppression par la Bible ou la théologie déforme la vérité et la justice de Dieu.
5. Exiger qu'Israël soit tenu responsable d'agir conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international.
6. Appeler la communauté internationale à soutenir la reconstruction de Gaza et la réhabilitation du peuple palestinien, y compris les programmes de soins et de rétablissement à long terme des traumatismes, ainsi que les programmes humanitaires des Églises membres qui travaillent avec des partenaires palestiniens pour soutenir ces efforts.
7. Œuvrer et soutenir tous les efforts visant à promouvoir une paix juste et la réconciliation pour la Palestine et Israël et dans toute la région, notamment en collaborant avec nos Églises membres, nos partenaires et d'autres organisations œcuméniques et internationales.

Rejet de l'antisémitisme

Le Conseil reconnaît et condamne toutes les formes d'antisémitisme. L'Église a une longue et complexe histoire d'enseignement et de persécution anti-juifs, allant de l'exclusion et de la diffamation à la violence et au génocide. Nous reconnaissons que l'antisémitisme s'est perpétué à travers l'interprétation biblique et la théologie, et nous nous repentons de ce péché.

L'antisémitisme persiste aujourd'hui à travers les discours de haine, les théories du complot et les attaques violentes contre les communautés juives. Une forme particulière a émergé qui confond les actions de l'État d'Israël avec celles du peuple juif partout dans le monde, mettant ainsi en danger des communautés entières.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Rejeter l'antisémitisme sous toutes ses formes
2. Encourager les Églises membres à s'engager dans un dialogue interreligieux qui favorise la compréhension mutuelle, le respect et l'engagement commun en faveur de la dignité humaine. et
3. Confier au Comité exécutif tout travail stratégique et de mobilisation des ressources nécessaire dans ce domaine.

Nationalisme religieux - Persévérer dans le témoignage de l'Évangile inclusif du Christ

Les Églises membres ont fait part de leurs préoccupations concernant la montée du nationalisme religieux dans plusieurs contextes, où les dirigeants et les mouvements politiques utilisent à mauvais escient les symboles et la rhétorique chrétiens pour légitimer l'exclusion, la haine et l'autoritarisme.

Persévérant dans le témoignage de notre appel à la communion et de notre engagement en faveur de la justice, nous sommes confrontés dans certains contextes, par exemple aux États-Unis, à une montée du nationalisme religieux qui met en péril la nature même du témoignage chrétien, tant dans ses paroles que dans ses actes. Certaines autorités revendiquent la foi chrétienne tout en la présentant comme une foi de haine, d'exclusion, d'inégalité et de violence.

La tendance à une polarisation croissante à l'échelle mondiale conduit également à une marginalisation et à une discrimination accrue fondées sur l'appartenance religieuse, menaçant les droits et les libertés des minorités religieuses. Cette « marque » d'exclusivité religieuse et de haine contredit les expressions d'amour, d'affirmation et d'accueil de la foi que de nombreuses traditions cherchent à incarner, et alimente la violence. Les gouvernements autoritaires qui cherchent à limiter les libertés des minorités religieuses perpétuent l'oppression et la marginalisation, affectant les individus, les familles et des communautés entières dépourvues d'influence politique. Ces répercussions s'étendent à ceux qui pratiquent le pluralisme religieux ou qui ont plusieurs identités religieuses.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Réaffirmer son engagement envers un évangile centré sur le ministère de Jésus-Christ, qui a révélé le règne juste et aimant et l'inclusion radicale de Dieu, s'opposant aux théologies de haine et d'exclusion de son époque ;
2. Adopter une déclaration de principe condamnant le nationalisme religieux, affirmant les droits des minorités religieuses à travers le monde et réaffirmant que la loyauté de l'Église va uniquement à Dieu et non à une idéologie ou à un pouvoir politique ;
3. Faciliter le partage entre les communions membres des ressources, de la théologie et de la praxis qui aident les Églises à résister et à contrer les représentations de la foi chrétienne comme une foi de haine, d'exclusion, d'inégalité et de violence ;
4. Établir des partenariats avec d'autres communautés mondiales (comme le Conseil œcuménique des Églises), différentes traditions religieuses et tout autre partenaire que Dieu mettra à disposition pour sensibiliser au nationalisme religieux et défendre cette cause auprès des Nations Unies.

Tendances autocratiques en Europe - Témoigner en faveur de la démocratie et de la dignité humaine

Reconnaissant la responsabilité de chacun de participer au partage du bien commun de sa société, la CMER, guidée par la confession d'Accra et son appel à discerner les signes des temps, dénonce l'abus de pouvoir et de privilèges comme une menace pour la justice, la liberté et l'autodétermination. Le monde d'aujourd'hui est de plus en plus divisé par la peur, la méfiance et la haine, et la montée de l'autoritarisme exacerbe cette division. Lorsque les institutions démocratiques vacillent ou sont laissées à l'abandon, un vide se crée qui permet à l'autoritarisme, au totalitarisme et à l'autocratie de s'implanter facilement. L'histoire a montré que lorsque les principes démocratiques sont négligés, des régimes oppressifs accèdent au pouvoir, réprimant la liberté et étouffant le progrès. Les dirigeants politiques de diverses régions du monde ont de plus en plus sapé les principes fondamentaux de la démocratie, tels que l'État de droit, les droits de l'homme et la liberté d'expression, au profit d'une rhétorique populiste, de pratiques autoritaires et d'une consolidation du pouvoir. La Géorgie illustre comment les forces politiques peuvent exploiter les divisions sociales pour consolider leur pouvoir, en ciblant souvent les minorités religieuses, ethniques et sexuelles. Ces groupes, notamment les membres de la communauté LGBTQ+, les musulmans et diverses minorités ethnoreligieuses, sont particulièrement vulnérables à la marginalisation. Cette tendance ne se limite pas à un seul pays ; il s'agit d'un problème mondial qui touche à la fois les démocraties émergentes et les démocraties établies.

L'Assemblée Générale est invitée à :

1. Engager une réflexion théologique sur la montée de l'autoritarisme et son impact sur la justice, la démocratie et les droits humains.
2. Examiner le rôle de l'Église - à la fois sa complicité et sa résistance - dans la montée du nationalisme et de l'autocratie, en recherchant un engagement renouvelé envers la vérité, l'humilité et la liberté en Christ.

Militarisation - Témoigner pour la paix dans un monde violent

Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, les conflits dans une région ont un impact profond sur la communauté mondiale, l'affectant sur les plans économique, social et politique. Pour les pays en développement, comme Trinité-et-Tobago, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale causées par les conflits ont des répercussions durables sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la santé publique. Persévérant dans leur témoignage, les disciples du Christ sont appelés à être des artisans de paix. Dans la continuité du témoignage confessionnel de la CMER contre les pouvoirs de l'empire et les systèmes mortifères, nous discernons la militarisation comme une violation de l'alliance de Dieu pour la vie, la justice et la paix. La militarisation reflète la fausse promesse de paix par la domination faite par l'empire, une réalité que la Confession d'Accra dénonce comme une idolâtrie qui nie la souveraineté de Dieu. L'Église est appelée à une solidarité et à un témoignage coûteux, en rejetant la fausse sécurité des armes, en se tenant aux côtés de ceux dont la vie et les terres sont déchirées par la guerre, tandis que les agents de la militarisation en tirent profit économiquement. La militarisation est également liée à plusieurs autres questions.

En raison de la militarisation, de nombreuses personnes ont perdu la vie de manière violente, beaucoup ont fui leur pays pour chercher refuge ailleurs, tandis que d'innombrables autres sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'impact de la militarisation nuit de manière disproportionnée aux femmes et aux enfants, souvent de manière préjudiciable, en réduisant

leur voix au silence et en niant leur dignité. Une génération a grandi en ne connaissant que la violence et l'insécurité, ce qui a façonné sa vision du monde et son leadership futur.

L'Assemblée Générale est appelé à :

1. Participer activement aux efforts mondiaux en faveur de la paix, en soutenant les initiatives qui favorisent la résolution non violente des conflits, la consolidation de la paix et la justice.
2. Encourager les Églises membres à mettre en place et à soutenir des ministères spécialement conçus pour aider les personnes déplacées et les réfugiés.
3. Encourager les Églises membres à collaborer avec des partenaires locaux et mondiaux pour lutter contre l'insécurité alimentaire croissante résultant des conflits internationaux.
4. Œuvrer à la mise en place de programmes visant à encourager la cohésion sociale et à lutter contre la xénophobie dans les communautés touchées par les migrations.
5. Collaborer avec des organisations écologiques et humanitaires afin de plaider en faveur de la protection de l'environnement dans les zones de conflit et de promouvoir le développement durable dans les efforts de reconstruction après la guerre.
6. Inviter les Églises membres à demander à leurs gouvernements de réduire les dépenses militaires.

Appels à la paix et à la justice en Asie (Est) - Persévérer dans le témoignage

Conformément à l'appel du Conseil à persévérer dans le témoignage en faveur de la paix, de la réconciliation et de la guérison de la création, le comité a reçu plusieurs contributions traitant de situations urgentes en Asie de l'Est. Ces appels partagent un désir commun de justice et un engagement à transformer les structures de violence par la foi et la solidarité.

La péninsule coréenne - Pèlerinage pour la paix et la réunification

En 2025, 80e année de division et 72e année depuis la signature de l'accord d'armistice, la péninsule coréenne reste l'un des points chauds les plus sensibles du paysage mondial de la paix et un foyer de tensions militaires en Asie du Nord-Est. La dynamique croisée de la rivalité stratégique entre les États-Unis et la Chine, le renforcement de la coopération en matière de sécurité entre la Corée du Nord, la Russie et la Chine, et l'alignement militaire trilatéral entre la Corée du Sud, les États-Unis et le Japon ont créé un climat où la logique de la dissuasion l'emporte sur le langage du dialogue. Dans un tel contexte, la recherche de la réconciliation dans la péninsule coréenne n'est pas seulement une préoccupation régionale, mais un voyage spirituel mondial qui offre la possibilité de transformer les structures de violence en voies de paix.

La Communion mondiale d'Églises réformées (CMER), en tant que communauté œcuménique appelée à servir la vie, la justice et la paix de Dieu, reconnaît la situation actuelle dans la péninsule coréenne à travers le prisme de la responsabilité morale mondiale. Nous affirmons que la guérison des relations et le rétablissement des canaux de confiance sont au cœur de notre pèlerinage commun vers la paix. Nous nous souvenons du moment où, lors de l'Assemblée Générale de la CMER à Leipzig en 2017, les représentants des Églises de Corée du Sud et de Corée du Nord se sont réunis autour d'un repas d'agapè. Cette rencontre a témoigné que même dans un contexte de division, l'Église reste un seul corps appelé à la communion. C'est dans cet esprit que nous réaffirmons notre engagement à accompagner les Églises de la péninsule coréenne afin que des espaces de rencontre et de dialogue puissent être rouverts.

À la suite de la loi martiale illégale de 2024, les communautés religieuses et la société civile en Corée se sont levées pour défendre la démocratie et la dignité humaine. Alors qu'une fragile ouverture pour un engagement humanitaire et confessionnel se profile, l'Église mondiale est appelée à accompagner le peuple coréen dans la promotion de la réconciliation au milieu des blessures encore ouvertes de la guerre.

La réconciliation et la paix dans la péninsule coréenne sont donc une profession de foi pour l'Église mondiale. Nous prions pour que la méfiance cède la place au respect mutuel et que la logique de la sécurité se transforme en une pratique de justice affirmant la vie. La CMER affirme que nous sommes des compagnons dans ce voyage et nous gardons l'espoir que la péninsule coréenne et la région plus large de l'Asie du Nord-Est puissent devenir une terre où la paix de Dieu prendra racine.

Paix régionale et solidarité avec Taïwan

Taïwan, tout comme la Corée et le Japon, nations situées en Asie du Nord-Est, ressent profondément l'angoisse et le choc causés par les tensions mondiales actuelles. En tant que partie intégrante de l'Asie et membre de la famille œcuménique, Taïwan mérite la compagnie, la solidarité et les prières des Églises du monde entier. Avec l'Église presbytérienne de Taïwan (PCT), nous invitons la communauté œcuménique à continuer à cheminer avec nous dans la mission commune de paix et de justice.

Ces dernières années, Taiwan s'est retrouvé pris au milieu des tensions croissantes entre deux grandes puissances. L'avenir de Taiwan et la sécurité de son peuple restent incertains. Presque quotidiennement, des avions militaires chinois pénètrent dans l'espace aérien de Taiwan, et de fréquents exercices militaires à grande échelle font peser une menace constante sur la vie et la sécurité du peuple taiwanais. Ces circonstances obligent le peuple taiwanais à vivre dans l'ombre d'un éventuel conflit militaire. De plus, Taiwan continue de faire face à l'obstruction et à la répression de la part du pays voisin de l'autre côté du détroit de Taïwan, en particulier lorsqu'il participe à des réunions ou à des événements internationaux. Cette ingérence persistante isole Taïwan de la communauté internationale et porte atteinte aux principes d'égalité et de respect mutuel.

Depuis des décennies, l'Église Presbytérienne de Taïwan est un témoin fidèle de la foi, de la justice et de la paix sur cette île. La PCT a toujours soutenu les opprimés, dit la vérité au pouvoir et incarné l'espoir de libération et d'autodétermination. Compte tenu des défis actuels, nous appelons la communauté œcuménique mondiale à se solidariser avec le peuple et les Églises de Taïwan, afin de prendre des mesures concrètes et coordonnées en faveur de la paix en Asie du Nord-Est.

Absence de paix aux Philippines

La situation aux Philippines est marquée par l'absence de paix, un état d'injustice généralisée enraciné dans l'oppression historique, les inégalités économiques et la corruption politique. Les violations des droits humains, la pauvreté systémique et les politiques gouvernementales alignées sur les intérêts néolibéraux et étrangers, en particulier ceux du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des États-Unis, continuent d'exploiter et de marginaliser le peuple philippin. Des décennies de conflit armé reflètent des injustices sociales et économiques profondément enracinées qui ne peuvent être résolues par des moyens militaires. Malgré les précédentes négociations de paix entre le gouvernement de la République des Philippines (GRP) et le Front national démocratique des Philippines (NDFP), le gouvernement

n'a pas respecté ses engagements, recourant plutôt à la répression, à la violence et à la stigmatisation.

Dans ce climat de tensions politiques et d'influence militaire étrangère, en particulier dans le cadre de la stratégie indo-pacifique des États-Unis et des conflits régionaux croissants avec la Chine, les souffrances du peuple philippin se sont intensifiées. L'Église unie du Christ aux Philippines (UCCP) exhorte la communauté œcuménique mondiale à se solidariser avec le peuple philippin en rétablissant le Forum œcuménique mondial pour une paix juste aux Philippines. Elle appelle la Communion mondiale d'Églises réformées et d'autres partenaires à soutenir les négociations de paix, à condamner les violations des droits humains, à résister à la militarisation et à accompagner les Églises et les communautés dans leur lutte pour la justice, la souveraineté et une paix juste et durable.

L'Assemblée Générale est invitée à :

Corée

1. Prier et s'exprimer afin que les gouvernements choisissent la désescalade et rouvrent le dialogue pour apaiser les tensions militaires en Corée et en Asie du Nord-Est.
2. Observer le dimanche de prière pour la réunification pacifique de la Corée (dimanche précédant le 15 août) et encourager toutes les Églises membres de la CMER à s'y associer en utilisant les ressources de prière communes dans leur propre contexte culturel.
3. Soutenir et renforcer le Forum œcuménique pour la paix, la réunification et le développement de la péninsule coréenne (EFK) avec les partenaires de la CMER afin de rouvrir des espaces de rencontre et de dialogue théologique entre les Églises de Corée du Nord et du Sud et de la région.
4. Plaider en faveur d'exceptions humanitaires aux sanctions et aux restrictions de voyage qui entravent l'engagement confessionnel et le service charitable.
5. S'engager dans le Pèlerinage coréen pour la paix à travers des échanges de jeunes, l'éducation à la paix, des réseaux de prière et des cercles d'apprentissage œcuméniques qui nourrissent une communauté de paix en action.
6. Encourager la CMER à envoyer une délégation œcuménique pour la paix ou un pèlerinage pour la paix en Corée et dans la zone démilitarisée, comme signe visible de solidarité mondiale et témoignage contre la guerre.

Taiwan

1. Accompagner la PCT et le peuple taiwanais à travers la plateforme du Forum œcuménique de Taiwan (TEF), afin d'améliorer la visibilité internationale de Taiwan et de renforcer notre témoignage commun en faveur de la paix et de la justice dans la région.

Philippines

1. Être solidaires de manière active avec le peuple philippin dans sa lutte pour l'autodétermination, qui est une paix juste et durable qui s'attaque aux racines de l'injustice, en appelant à la reprise des négociations de paix entre le GRP et le NDFP qui s'attaquent aux racines de l'UNPEACE, en aidant à enquêter sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire par le biais de visites pastorales, et en exposant et approfondissant la compréhension mondiale des racines et des manifestations de la violence et de la répression systémiques aux Philippines, et de leurs liens avec la militarisation mondiale et l'instabilité régionale dans la région Asie-Pacifique.

2. Aider à établir le GEF-PH dans le contexte du mouvement mondial de solidarité mutuelle, redynamiser le soutien moral, matériel et autre aux Églises philippines dans leur travail pour une paix fondée sur la justice.

Déclaration de l'Église presbytérienne du Myanmar

Le Conseil a également reçu une déclaration de l'Église presbytérienne du Myanmar, témoignant de la persévérance de l'Église face à l'oppression et au conflit.

Depuis la pandémie de COVID-19 et le coup d'État militaire de 2021, la situation au Myanmar n'a cessé de se détériorer. Chaque État est devenu un champ de bataille entre l'armée et les groupes révolutionnaires. Les systèmes de santé, d'éducation, de communication et de transport se sont effondrés. La stratégie des « quatre coupes » de l'armée a eu un impact dévastateur (pertes humaines et déplacements) sur les civils. La loi sur la conscription forcée pousse de nombreux jeunes à fuir le pays, les exposant à la traite et à l'esclavage moderne. Sept des dix synodes du PCM se trouvent dans des zones de conflit où aucune école publique ne fonctionne. À ces épreuves s'ajoute le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le centre du Myanmar en mars 2025. Nous sommes également attristés par le conflit qui oppose nos frères et sœurs dans l'État de Chin. Les Églises s'efforcent, par le dialogue, l'attention et la prière, d'apporter la paix à notre peuple et à notre nation.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Continuer à prier pour la paix, la justice et la guérison au Myanmar.
2. Se montrer solidaire du peuple du Myanmar et de tous ceux qui souffrent sous l'oppression.
3. Soutenir les efforts de l'Église dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de la consolidation de la paix en tant qu'actes de foi et de compassion.

Venezuela et Caraïbes - Une région de paix, pas de guerre

Les Églises membres des Caraïbes ont exprimé leur inquiétude face à la militarisation croissante et à l'intervention étrangère dans la région, en particulier contre le Venezuela. Le déploiement des forces navales américaines sous le prétexte d'opérations de lutte contre le trafic de drogue menace la stabilité régionale et met en danger les moyens de subsistance, en particulier ceux des pêcheurs. Cette action des États-Unis a provoqué une augmentation des tensions régionales et de la militarisation, créant un risque élevé d'escalade du conflit géopolitique.

Actuellement, la région des Caraïbes est en train de devenir rapidement un lieu de tensions et de guerre, en particulier en raison du déploiement de la présence militaire américaine. Ces actions impérialistes injustes de l'intervention maritime des États-Unis contre le Venezuela, sous le prétexte de la lutte contre le trafic de drogue, constituent une menace sérieuse pour les nations des Caraïbes, en particulier pour l'une de leurs populations les plus vulnérables, les pêcheurs. Essentiels à la génération de revenus, leur vie et leurs moyens de subsistance sont menacés par la possibilité qu'ils soient tués et faussement qualifiés de « narco-terroristes » et que leurs bateaux et navires soient pris pour cible à tort et de manière illégale par des frappes militaires ou des interdictions américaines. La région des Caraïbes et de l'Amérique latine doit rester une zone de paix.

L'Assemblée Générale est appelée à :

1. Dénoncer l'agression continue menée par les États-Unis contre le Venezuela et son peuple, y compris la répression et la stigmatisation ciblées. Organiser et promouvoir une campagne mondiale et régionale pour plaider en faveur de la levée immédiate du blocus économique et politique contre le Venezuela.
2. Appeler à la fin des actions militaires illégales contre les navires vénézuéliens dans la mer des Caraïbes.
3. Appeler à la fin de l'ingérence des États-Unis dans les affaires politiques internes du Venezuela.
4. Appeler les Nations Unies et les organisations multilatérales à mobiliser leurs efforts diplomatiques pour trouver des solutions non militaires à la polarisation et à la situation des droits humains, afin que la démocratie et l'autodétermination puissent prévaloir sans intervention étrangère.
5. Entreprendre une visite pastorale de solidarité à notre Église membre au Venezuela, en collaboration avec l'AIPRAL et d'autres acteurs œcuméniques volontaires.

Haïti - Appel à la paix, à la justice et à la réparation

Haïti est confronté à une crise humanitaire et politique sans précédent, avec des préoccupations croissantes concernant les pertes en vies humaines et les violations des droits humains. Des pays comme les États-Unis contribuent indirectement à cette crise par l'héritage du colonialisme, les problèmes d'immigration persistants et **le trafic** d'armes, qui alimente les gangs et déstabilise le pays. Avec environ 750 000 immigrants haïtiens résidant aux États-Unis, dont beaucoup sont nos voisins et membres d'églises locales, les États-Unis portent une responsabilité historique dans l'instabilité politique et le sous-développement économique d'Haïti. En outre, une grande partie des armes qui inondent Haïti dans le contexte de la violence de bandes actuelle proviennent du trafic depuis les États-Unis. Haïti reste l'un des pays les plus pauvres du monde, avec plus de 59 % de sa population vivant dans la pauvreté.

Il s'agit d'un problème mondial qui a des répercussions sur les personnes d'ascendance africaine dans les Amériques, y compris les Haïtiens et les Haïtiens-Américains. Haïti est le seul pays des Caraïbes à s'être émancipé de l'esclavage et de la colonisation française. Depuis qu'il est passé d'une colonie où vivaient des Africains réduits en esclavage à une république postcoloniale indépendante, Haïti et son peuple ont subi les représailles et les punitions de la France et des nations colonisatrices complices. Haïti continue d'être puni en tant que symbole de la résistance anticolonialiste noire. Compte tenu des problèmes persistants liés à l'héritage de la traite transatlantique des esclaves, aux réparations, au postcolonialisme, au racisme contemporain et aux défis mondiaux en matière de migration, le sort d'Haïti reste d'importance internationale.

La 27e Assemblée Générale

1. est invitée à adopter une déclaration appelant à la paix, à la justice et à la réparation en Haïti et pour Haïti.

Appel à la solidarité des Églises en Allemagne : témoigner dans un contexte en mutation

Les Églises membres en Allemagne ont présenté une réflexion sur le paysage religieux en rapide évolution en Europe, où, pour la première fois, les personnes sans affiliation religieuse sont désormais plus nombreuses que celles qui appartiennent officiellement aux Églises. Ce

profond changement remet en question les modèles traditionnels de ministère, de disciple et de communauté.

Pour la première fois dans l'histoire de la République fédérale d'Allemagne, les personnes sans affiliation religieuse représentent une proportion plus importante de la population que les catholiques et les protestants réunis. Selon les données, environ 39 millions de personnes n'ont aucune affiliation religieuse (46,8 % de la population totale, contre 22 % en 1990) et environ 38 millions (21,5 % de protestants [36,9 % en 1990], 23,7 % de catholiques [35,8 % en 1990]) qui sont toujours membres de l'une des deux grandes Églises.

D'ici la fin de l'année, il y aura plus de personnes sans affiliation religieuse que de membres de toutes les Églises chrétiennes réunies. Ce déclin touche également fortement nos congrégations et Églises réformées. Dans le même temps, nous sommes conscients que nous sommes encore dans une situation très privilégiée, avec des structures solides, des ressources et une liberté, par rapport à de nombreuses Églises dans le monde, ce qui nous permet de façonner notre ministère. Néanmoins, nous sommes conscients que cela signifie également qu'à l'avenir, nos ressources financières vont diminuer.

Il s'agit d'une situation en rapide évolution à laquelle les Églises sont confrontées. L'Évangile est difficile à entendre dans ce monde bruyant. Nous cherchons des moyens d'atteindre les membres qui continuent d'appartenir à l'Église et les nouveaux membres, en favorisant une communauté qui offre un espace où la parole de Dieu peut être entendue et toucher les cœurs. Nous pensons que nous pouvons apprendre beaucoup de nos frères et sœurs de la famille réformée.

L'Assemblée Générale est invitée

1. à étudier les ressources théologiques et éducatives dont disposent les Églises membres pour aider les Églises confrontées à une baisse du nombre de leurs membres et à un contexte social en mutation.
2. De partager les meilleures pratiques en matière de stratégies visant à susciter un plus grand enthousiasme pour la parole de Dieu.

Madagascar, l'un des pays les plus pauvres du monde, a vu son taux d'extrême pauvreté passer de 69 % en 2021 à plus de 80 % en 2025. Le 25 septembre, des manifestations de jeunes ont éclaté dans plusieurs villes, réclamant des produits de première nécessité tels que l'eau et l'électricité. Ce mouvement, qui reflète un profond désespoir social et un manque d'opportunités, a été violemment réprimé par les autorités, entraînant des morts, des arrestations et des troubles. En réponse, certains soldats se sont rangés du côté des manifestants. Suite à la fuite du président à l'étranger et à l'absence d'autres dirigeants constitutionnels, la Haute Cour constitutionnelle a déclaré la présidence vacante et a temporairement transféré le pouvoir exécutif à l'un des soldats qui sont intervenus, soulignant que la situation ne devait pas être considérée comme un coup d'État.

Nous demandons à la CMER :

- D'entendre le cri du peuple malgache, en particulier des jeunes qui ont exprimé leur détresse face à la situation catastrophique de leur pays et leur désir de construire un avenir plus juste. D'entendre ce cri, qui a été étouffé et parfois déformé par plusieurs médias internationaux.

- De prier pour le peuple malgache et la génération Z, qui a initié le mouvement populaire qui a conduit à ce tournant dans leur histoire.
- De prier pour Madagascar, ses nouveaux dirigeants, dont le colonel Michael RANDRIANIRINA, installé par la HCC à la tête de l'État pour la transition, et de prier pour que l'équipe qui l'entoure ait le courage de changer les choses afin de ne pas décevoir le peuple malgache.
- De prier pour la reconstruction du pays afin qu'il y ait une véritable rupture avec la corruption et le détournement de fonds qui ont conduit à l'appauvrissement de la population malgré l'incroyable richesse de la Grande Île.
- De prier pour que le peuple malgache préserve son unité dans sa tradition de « Fihavanana ».
- d'appeler les différentes instances internationales à ne pas réduire l'aide et le financement accordés à Madagascar, car cela aurait un impact catastrophique sur la population.

Conclusion — Persévérer dans la foi, la justice et l'espérance

À travers ces multiples contributions, souvent liées entre elles, les Églises de la Communion ont rendu témoignage aux cris et aux espoirs de leurs peuples et de leurs régions. En les recevant, l'Assemblée Générale est invitée à discerner comment l'Esprit nous appelle à confesser, à témoigner et à nous réformer, en participant à l'œuvre renovatrice de Dieu pour la justice, la paix et la guérison de la création.